COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2021 À 20H30.

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf juillet, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Rural, salle Firmin Girard, en session ordinaire sous la présidence de Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents **:** GIROUX Jean-Michel, NOTTON Annie, FOURNIER Christophe, BADIER Aimée, JOSSERAND Christelle, BARTH David, BOLLIET Alexis, BROCARD Jérôme, DECAY Camille, DUMAS Jacques, MORELLET Jacques, GUILLON Magalie, MILET Gaétan, POMMEREL Christian, POUPLIER Jean Noël.

Excusés **:** BOUCHON Dominique (pouvoir à A. BADIER), BLANCHETON Laure-Emilie (pouvoir à A. BOLLIET), DUBREUIL Meryem (pouvoir à C. DECAY), GOYFFON Geneviève (pouvoir à G. MILET)

Convocation du 12 juillet 2021 - ***Secrétaire de séance*** : BARTH David

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

- APPROUVÉ le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 juin 2021.

- RETENU la société AINTEGRA pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place du 19 Mars / Rue verchère / Chemin des Terres d'Ain. Le montant des honoraires s'élève à 21 060,00 € HT.

- VALIDÉ l'avant-projet du futur aménagement de la Place du 19 mars/ Rue Verchère / Chemin des Terres d'Ain proposé par la société AINTEGRA. Ce projet estimé à 375 856,00 € HT consiste à :

    - Réaménagement des parkings du cimetière (13 places) et du complexe sportif (18 places)
    - Création de cheminement piétons Rue Verchère et Chemin des Terres d'Ain et reprise des enrobés.
    - Aménagement paysager et urbain.

  Ces travaux seront réalisés en 2022. Des demandes de subventions vont être déposées auprès du Département (15 %) et de la Région (40 %).

- VALIDÉ le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration commune aux hameaux de La Cueille et Champeillon pour un budget global de l'opération estimé à 791 900,00 € HT (travaux de réseaux de collecte entre les 2 hameaux compris, ainsi que la maîtrise d'œuvre et l'achat du terrain).
  Des demandes de subventions vont être déposées auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

- AUTORISÉ la signature d'un devis présenté par la société JMTP d'un montant de 10 933,68 € TTC pour la reprise d'enrobé entre le parking du foyer rural (refait à neuf en 2019) et la future maison de santé. Cette zone, partie publique, n'ayant pas été restaurée en 2019.

- VALIDÉ le plan de financement prévisionnel du programme « Petites villes de demain » pour le recrutement d'un chef de projet qui accompagnera les communes de Poncin et de Pont d'Ain pour l'élaboration de leurs projets.
  L'état prendra en charge 75 % du salaire chargé ; restera à charge des communes et de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon respectivement 4004,00 € / an.

- PRIS CONNAISSANCE et ACCEPTÉ le montant de l'attribution de compensation 2021 versé par la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon soit 366 390,00 €.

- AUTORISÉ la signature d'une convention avec la commune de Jujurieux pour entériner les montants de leur participation aux frais de fonctionnement du groupe scolaire pour leurs enfants scolarisés à Poncin par dérogation.
  Les montants fixés sont :
  - 430,00 € / enfant scolarisé en primaire
  - 990,00 € / enfant scolarisé en maternelle
  - 40,00 € / enfant pour les fournitures scolaires

- ACCEPTÉ, à postériori, la signature du contrat présenté pour l'animation du 13 juillet au foyer rural : concert de country et folk music pour un montant de 3050,00 €TTC.

- REFUSÉ la mise en place d'une solution d'appel d'alerte à la population multi média, considérant que la commune est suffisamment pourvue en système d'informations
  (Illiwap , Internet, Facebook, Panneau d'affichage..)
  (15 contre / 3 abstentions / 1 Pour)

- ANNULÉ la délibération du 24/03/2021 concernant la demande de subvention pour l'étude de faisabilité pour la création d'une Association Foncière Pastorale ; le montant de l'aide FEADER sollicitée par la commune correspondait à 80 % du HT alors qu'elle devait être calculée sur le TTC.
  Le conseil municipal a donc redélibéré pour le nouveau montant soit 7 392,00 X 80 % = 5 913,60 € (1 contre)

- ENTENDU les diverses Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues depuis le dernier conseil et PRIS CONNAISSANCE des dossiers d'urbanisme enregistrés entre ces deux conseils.

Clôture à 22h00

Le Maire,
JM. GIROUX

RAPPEL :
DIMANCHE 29 Août à partir de 13h30 au boulodrome Concours de Pétanque organisé au profit de la ligue contre le Cancer – 10 € la doublette - Buvette et barbecue en soirée.